

Mairie de CHAROST
PROCES-VERBAL
Séance du 02 Mars 2023

Début 18h50

- En début de séance le Maire demande à l'assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Nomination d'un membre élu pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.
- L'assemblée approuve, ce point est donc rajouté à l'ordre du jour.

En exercice	Présents	Votants
14	11	14

Le Jeudi 2 mars 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Chârost, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique salle du conseil, par convocation en date du 24 février 2023 et sous la Présidence de M. Ludo Coste, Maire,

Etaient présents : Messieurs COSTE Ludo, CHAPUS Yvon, JACQUET Christian, MICOUREAU Jean-Pierre, PAVIOT Etienne, MERCIER Bertrand, Dominique MARTIN
Mesdames BERTON Nathalie, BOISSAY Brigitte, GAZEAU Carole, VERDIER Edithe.

Absents : Mesdames, RENAULT Delphine, BERNACHOT-COMPAIN Emilie
Monsieur, BOUCHER Alexandre.

Pouvoirs :

BERNACHOT-COMPAIN Emilie à Monsieur CHAPUS Yvon,
Madame RENAULT Delphine à Monsieur COSTE Ludo,
Monsieur BOUCHER Alexandre à Madame Nathalie BERTON

Secrétaire de séance : M. Dominique MARTIN

Lecture des décisions prises par délégation

Déclarations d'Intention d'Aliéner

06/02/23	ZB 606-607-608 – rue Béthune-Charost
28/02/23	ZB 191 – rue Brivault

1 – Achat parcelle ZL 137, ZL 133, ZL 35, ZK 76 et ZK 114 ancienne Gare et voie ferrée

Annule et remplace la délibération 79/2022

Le conseil Municipal souhaite faire l'acquisition des parcelles cadastrées ZL 137, ZL 133, ZL 35, ZK 76 et ZK 114 situées rue du 1^{er} Régiment d'Infanterie (ou ancienne Gare) pour une superficie de

51.313 m² dont le propriétaire est l'Etat.

Après délibéré, le conseil municipal
ACCEPTTE

L'achat des parcelles

ZL 137 pour une superficie de 35.330 m²

ZL 133 pour une superficie de 1.592 m²

ZL 35 pour une superficie de 750 m²

Au prix de 113.000 €

L'achat des parcelles

ZK 76 pour une superficie de 8.700 m² au prix de 4.100 €

ZK 114 pour une superficie de 4.941 m² au prix de 1 €

Soit pour un montant total de 117 101 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2 - Augmentation du tarif de l'eau sur la commune de St Georges sur Arnon

Vu la réunion publique en date du 24 Novembre 2021

Vu l'état des lieux du réseau ses rendement et ses pertes

Vu le programme de travaux du réseau d'eau à rénover sur plusieurs années

Le Maire propose d'augmenter à nouveau de 10% le prix de l'eau passant de 0,57€ à 0.63€ le m³ à la commune de St Georges sur Arnon par le biais de la SAUR gestionnaire de service.

Après délibéré, le conseil municipal

ACCEPTTE

L'augmentation du prix de l'eau passant de 0,57€ à **0.63 le m³**

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer un avenant avec la SAUR.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Crédit relais de 117 000 € sur 2 ans pour l'acquisition des terrains de l'ancienne gare et de la voie ferrée

Afin de financer l'achat des parcelles de l'ancienne gare et voie ferrée, il est nécessaire de faire une demande d'emprunt.

Soit un crédit relais à hauteur de 117 000 € qui sera remboursé sur 2 ans au taux maximum de 3.87 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

- Le crédit relais de 117 000 € qui sera remboursé sur 2 ans au taux de maximum de 3.87 %,

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

4 – Projet théâtre

À l'occasion des « Futurs de l'écrit » qui a lieu tous les 2 ans à l'Abbaye de Noirlac, réunissant à chaque édition une quinzaine de projets et d'artistes de tous arts (peinture, danse, théâtre...), proposant à un public de 12 à 112 ans, la participation à des projets artistiques et culturels afin de pouvoir leur faire découvrir et de pratiquer l'Art.

Le 13 et 14 mai 2023, se passent les restitutions des projets dits « amateurs » mais aussi des projets dits « professionnels », sans réellement faire la distinction entre les deux, à l'Abbaye de Noirlac, donnant un aspect « festival » à cet événement.

Les « Futurs de l'écrit » sont une manifestation construite par des dizaines de partenaires culturels du département et en relation avec des structures éducatives et sociales. L'association Les Mille Univers, l'Abbaye de Noirlac et la commune de Chârost proposent aux habitants de participer à la conception d'une pièce de théâtre dans son intégralité, de l'évocation des idées à la mise en scène, accompagné par la compagnie théâtrale « Maintenant ou jamais », représentée par la metteuse en scène et comédienne Marion Godon.

L'inscription se fait gratuitement, certains habitants se sont déjà inscrits puisqu'une sensibilisation a déjà été faite en décembre 2022 par la distribution de flyers et par l'envoi de mail.

Le but pour les habitants de Chârost est d'être co-créateurs du projet de la mise en scène à la représentation de cette pièce de théâtre et ainsi faisant de la commune de Chârost, un nouveau partenaire de l'abbaye de Noirlac en co-finançant l'opération, mais aussi et surtout

de permettre à la commune de s'inscrire dans la dynamique de « Bourges Capitale Européenne de la Culture en 2028 ».

La totalité du financement de ce projet sera reversée directement aux artistes afin qu'ils puissent venir et pour leur temps passé avec les habitants lors des ateliers au sein de la commune.

Afin de mener à bien ce projet, le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association « Les Mille Univers ».

Cette subvention sera versée uniquement si le projet aboutit.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION :

5 – Nomination d'un membre élu siégeant au conseil d'administration du CCAS

Suite à la démission de l'un des membres élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS), il y a lieu de procéder au remplacement de celui-ci.

Monsieur Le Maire désigne Monsieur Jean-Pierre MICOUREAU pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION :

6 - Questions diverses

- Qu'en est-il du projet de distributeur de pizzas ? Son installation n'est pas prévue avant septembre.
- Discussion sur l'éventuelle acquisition d'une cuve de 30 000 litres pour le service technique, afin d'anticiper la période de sécheresse.
- Aménagement du cimetière : des étudiants en urbanisme vont travailler sur l'embellissement du cimetière.
- Discussion sur la possibilité de mettre une alarme pour les pompes de relevage.
- Etablissement d'une charte Parents/Périscolaire (elle pourrait être rédigée par les élus).
- Nathalie Berton expose son idée de la mise en place d'un marché de producteur un dimanche par mois.
- Point sur le bilan du marché de Noël.
- Barrière place des ponts

Fin de réunion 20h45